

Faculté de théologie et de droit canonique

TECO

TECA9CE

Certificat universitaire en théologie (fondements)



Gestion du programme

TEBA Commission de baccalauréat en théologie **Responsable académique :**Emilio Brito Y Lanzada **Responsable académique :**Monique Foket

Contact: Chantal Houbart

Tél. 010474585 jacob@stec.ucl.ac.be

Conditions d'admission

Ce programme est accessible à toute personne étudiant ou non à l'Université qui est en possession d'un diplôme donnant accès aux études universitaires. Il donne lieu à la délivrance d'un certificat d'université. Ce document atteste la réussite de la formation et l'octroi éventuel de crédits associés, sans conférer de grade académique.

Objectif de la formation

Ce certificat universitaire de théologie permet aux étudiants d'acquérir (en un an, avec possibilité d'étalement) une formation religieuse de niveau universitaire parallèlement à leurs études de base. Il permet en outre à toute personne intéressée et remplissant les conditions d'admission d'acquérir cette même formation. Moyennant certaines conditions énoncées ci-dessous, ce certificat peut être reconnu comme "certificat de complément", habilitant des porteurs d'un diplôme pédagogique acquis par ailleurs à enseigner la religion. Cependant, ce certificat ne donne pas accès au DEA en théologie qui est uniquement accessible aux porteurs d'un diplôme de bachelier ou d'un diplôme étranger jugé comparable.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises à l'adresse web des renseignements généraux : http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html.

Structure générale du programme

- 1. Le programme comporte :
- a) 180 heures de cours (15 crédits) destinés à assurer une formation universitaire de base, et choisis dans le programme de l'Université avec l'accord du professeur responsable. Les étudiants inscrits à l'Université dans une autre faculté et les titulaires d'un diplôme universitaire peuvent être dispensés de cette partie du programme.
- b) 300 heures de cours (25 crédits) et un séminaire, choisis dans le programme de la Faculté, avec l'accord du professeur responsable ; un cours au moins doit être choisi dans chacun des domaines suivants :
- méthodologie en théologie ou propédeutique ;
- exégèse ;
- théologie dogmatique ;
- théologie morale ;
- théologie des sacrements ou liturgie ;
- théologie pastorale ou problèmes actuels en théologie ;
- histoire ecclésiastique ou problèmes oecuméniques.
- 2. Avec l'autorisation du secrétaire académique, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle ou dont la situation particulière le justifie peut étaler ce programme sur plusieurs années académiques, au cours de chacune desquelles il devra présenter au moins trois examens.
- 3. Les étudiants souhaitant voir leur formation déboucher sur la délivrance d'un "certificat de complément" suivront dans leur programme au moins 90 heures de cours (8 crédits) ayant trait à la pédagogie de l'enseignement religieux. Par ailleurs, les étudiants titulaires de ce certificat sont dispensés du cours de sciences religieuses figurant à leur programme principal.